

sement et, depuis ce temps, il n'a plus été question de mon retour.

“ Il vous paraît étonnant, Monseigneur, qu'outre mes présences, on me donne 900 frs. Pensez-vous qu'il en coûte jamais moins au Chapitre quand je ne serai plus chargé de ses affaires ? Soyez persuadé qu'il lui en coûtera beaucoup plus ; car il ne faut pas que vous comptiez qu'on me donne 900 frs de net ; j'ai sur ces 900 frs à payer les voyages que je fais tous les ans, à mes frais et dépens, de Paris en Berry et de Berry à Paris, où il y a 70 lieues pour aller et 70 lieues pour revenir.

“ Je paye outre cela les voyages à Versailles, les ports de lettres, les carosses qu'il faut prendre nécessairement pour solliciter les procès et autres affaires ; cela emporte près de 400 frs. Ce sont donc 500 frs qui restent des 900. Je vous demande si personne voudra se charger des affaires de ces messieurs pour une pareille somme. Le sieur Pepin procureur dont j'ai parlé ci-dessus avait de fixé 4 à 500 frs. Ses voyages de Paris en Berry et de Berry à Paris lui étaient payés à 6 et 7 frs par jour ; ceux de Versailles, ports de lettres, carosses, etc., j'en ai ici les comptes qui en font foi, outre cela les pots de vin qu'il tirait dans la passation des baux à ferme qui allaient à son projet ; en supputant tout cela ensemble, il est visible que la gestion lui valait au moins 1000 à 1200 frs, au lieu que je n'en ai que 5 à 600 au plus.

“ Je ne crois pas, monseigneur, devoir être regardé comme un agent ordinaire. Le Chapitre de Québec doit sentir qu'il m'a l'obligation de 7000 frs de rente dont j'ai augmenté ses revenus depuis que je suis député ; savoir : 5000 frs que la Cour a accordés à notre Chapitre, et que je pouvais dans le temps obtenir pour moi ; cela est connu de tout le monde. Si M. Raudot était vivant, il le pourrait certifier : il m'en a fait longtemps des reproches. Plus 2000 frs dont